



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mercredi 26 juin 2019 de 15 h 40 à 15 h 50.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef  
M. Jonathan Germain, vice-chef  
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef  
M. Stacy Bossum, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M<sup>me</sup> Élisabeth Launière, conseillère  
M<sup>me</sup> Christine Tremblay, directrice générale  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

EST ABSENT : M. Stéphane Germain, conseiller

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau politique
  - 3.1 Indexation de la rémunération des élus
4. Direction générale
  - 4.1 Modification au Plan d'effectifs - Charge de travail
5. Développement des relations humaines et administration
  - 5.1 États financiers audités 2018-2019
  - 5.2 Indexation des salaires des employés
  - 5.3 Acquisition de serveurs physiques et unité de stockage centralisée
6. Droits et protection du territoire
  - 6.1 Programme ilnu aitun 2019-2020
7. Éducation et main-d'œuvre
  - 7.1 Entente complémentaire cours d'été - STTEM

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- 7.2 Entente complémentaire agent au climat positif et bienveillant – STTEM
- 7.3 Modification au Plan d'effectifs
- 8. Infrastructures et services publics
  - 8.1 Véhicule et création de réserve de remplacement
  - 8.2 Programmes d'habitation
- 9. Levée de la réunion

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU POLITIQUE

### 3.1 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

#### RÉSOLUTION N° 7440

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que les résultats financiers de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au 31 mars 2019 présentent un surplus net d'opérations;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté un Règlement sur la rémunération des élus qui permet l'indexation annuelle sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) en fonction de sa capacité de payer;

CONSIDÉRANT que l'IPC d'avril 2019 est de 2 %;

CONSIDÉRANT que l'impact financier de l'indexation de la rémunération des élus sur la masse salariale s'élève à 9 190 \$;

CONSIDÉRANT que l'indexation de la rémunération devra être assumée à même l'allocation budgétaire approuvée pour l'exercice financier au 31 mars 2020.

IL EST RÉSOLU d'indexer la rémunération des élus de 2 %, à compter du 23 juin 2019.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Adoptée à l'unanimité

## 4. DIRECTION GÉNÉRALE

### 4.1 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS – CHARGE DE TRAVAIL

#### RÉSOLUTION N° 7441

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, a comme orientation de développer et mettre en œuvre des encadrements et des mécanismes de gouvernance fondées sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT les besoins grandissant de soutien au niveau politique et organisationnel.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU de créer sous la supervision de la Direction générale, un bureau de soutien politique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de modifier le plan d'effectifs 2019-2020 :

- ✓ En créant un poste à durée déterminée de conseiller politique aux relations gouvernementales;
- ✓ En modifiant le titre d'emploi de secrétaire aux relations gouvernementales et stratégiques pour direction Relations gouvernementales et stratégiques;
- ✓ En transférant le coordonnateur aux affaires gouvernementales et stratégiques et l'adjointe administrative actuellement sous la supervision de la direction Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale (CDAG) vers le bureau de soutien politique;
- ✓ En modifiant le titre de conseillère à l'emploi pour conseillère au développement de l'autonomie gouvernementale et de la transférer sous la supervision de la direction CDAG;
- ✓ En créant un poste à durée déterminée de conseillère en ressources humaines sous la supervision de la direction Développement des relations humaines et administration (DRHA);
- ✓ En abolissant le poste d'adjointe administrative des écoles;
- ✓ En créant un poste de conseillère aux communications sous la supervision de la direction CDAG.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'amender le budget 2019-2020 de 61 011 \$ faisant passer le déficit d'opération à 929 309 \$.

Proposée par M. Stacy Bossum  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 5. DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS HUMAINES ET ADMINISTRATION

### 5.1 ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2018-2019

#### RÉSOLUTION N° 7442

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que le rapport d'audit délivré par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'exercice clos au 31 mars 2019 est sans réserve;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a l'obligation de produire des états financiers audités, et ce, afin de se conformer aux exigences des différents bailleurs de fonds;

CONSIDÉRANT que les états financiers audités ont été présentés au Comité des finances et d'audit le 14 juin 2019.

IL EST RÉSOLU d'approuver les états financiers audités 2018-2019 de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, comme présenté par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de présenter les états financiers audités 2018-2019 à la population le 28 août 2019;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner le Chef, la Direction générale et le président du comité des finances et d'audit à signer lesdits documents.

Proposée par M. Stacy Bossum  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 5.2 INDEXATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS

### RÉSOLUTION N° 7443

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités a identifié comme axe prioritaire de développer et mettre en œuvre des encadrements et des mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que les résultats financiers de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au 31 mars 2019 présentent un surplus net d'opérations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté une Politique de rémunération et une Grille salariale qui visent une équité de traitement pour l'ensemble des employés de l'organisation;

CONSIDÉRANT que l'indice des prix à la consommation (IPC) d'avril 2019 est de 2,0 %;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation supérieure à l'IPC permet une couverture totale de l'écart cumulé depuis 2012-2013;

CONSIDÉRANT que l'impact financier d'une augmentation économique de 3,0 % sur la masse salariale s'élève à 533 328 \$;

CONSIDÉRANT que l'augmentation économique devra être assumée à même l'allocation budgétaire approuvée pour l'exercice financier au 31 mars 2020.

IL EST RÉSOLU d'indexer la grille salariale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de 3,0 %, à compter du 23 juin 2019.

Proposée par M. Stacy Bossum  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 5.3 ACQUISITION DE SERVEURS PHYSIQUES ET UNITÉ DE STOCKAGE CENTRALISÉE

### RÉSOLUTION N° 7444

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire de développer et mettre en œuvre des encadrements et des mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que la Politique sur les autorités, responsabilités et délégations prévoit que les dépenses excédant 100 000 \$ doivent être autorisées par Katakuhimatsheta;

CONSIDÉRANT que les serveurs physiques et les unités de stockage centralisées de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont atteint leur capacité maximale respective, que leurs garanties sont échues et qu'ils sont en fin de vie;

CONSIDÉRANT que ces acquisitions requièrent un investissement de 171 060 \$ et qu'il avait été prévu à l'allocation budgétaire approuvée au 31 mars 2020.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction Développement des relations humaines et administration à signer tous les documents nécessaires en lien avec l'acquisition des équipements et licences nécessaires au bon fonctionnement de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Proposée par M. Stacy Bossum  
Appuyée de M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 6. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

### 6.1 PROGRAMME ILNU-AITUN 2019-2020

#### RÉSOLUTION N° 7445

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est donné pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts collectifs et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh, dans le souci d'assurer la pérennité de la Première Nation sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, s'est aussi donné pour mission d'offrir des programmes et des services accessibles et de qualité, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et de lutter contre les inégalités sociales;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a comme axe prioritaire d'assurer l'intégrité de Tshitassinu, en assumant sa protection, son occupation par les Pekuakamiulnuatsh et son usage dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a aussi comme axe prioritaire de poursuivre la révision de nos encadrements, programmes et services dans une approche écosystémique et transversale basée sur les résultats et l'amélioration continue;

CONSIDÉRANT que le Programme ilnu aitun offre des mesures de soutien pour la pratique d'ilnu aitun et favoriser l'occupation sur Tshitassinu, afin de contribuer à la transmission culturelle des Pekuakamiulnuatsh pour les générations présentes et futures;



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que des modifications s'avèrent nécessaires pour que le Programme ilnu aitun réponde mieux aux attentes des Pekuakamiulnuatsh participants à ce programme;

CONSIDÉRANT que les bonifications proposées ne nécessiteront pas d'augmentation à l'allocation budgétaire pour l'année 2019-2020, car les fonds proviennent du budget d'opération déjà approuvé.

IL EST RÉSOLU d'approuver le Programme d'occupation de Tshitassinu en remplacement du Programme ilnu aitun et de voir la possibilité d'utiliser le fonds de valorisation des activités traditionnelles pour son financement lorsque les territoires occupés par les participants correspondent au territoire de l'entente concernant certains enjeux forestiers et fauniques;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de terminer le Programme d'occupation de Tshitassinu le 31 mars 2020 pour concorder avec la fin d'année financière.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Adoptée à l'unanimité

## 7. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

### 7.1 ENTENTE COMPLÉMENTAIRE COURS D'ÉTÉ - STTEM

#### RÉSOLUTION N° 7446

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation de développer et mettre en œuvre des encadrements fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que l'unité de négociation du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'enseignement de Mashteuiatsh (STTEM) est l'agent-négociateur et mandataire des enseignants et des professionnels inclus dans l'unité de négociation et décrite à l'accréditation émise par le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) par l'ordonnance 10671-U du 24 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a donné le mandat de négocier une convention collective pour l'éducation de Mashteuiatsh, en s'assurant de répondre aux orientations politiques, soit de développer des relations harmonieuses avec les syndicats et de respecter les principes quant à l'embauche préférentielle accordée aux Pekuakamiulnuatsh, à la capacité de payer de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et à l'équité interne, d'ailleurs assurée en grande partie;

CONSIDÉRANT que la convention collective intervenue entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le STTEM a été signée le 15 mai 2017;

CONSIDÉRANT que depuis la signature de la convention, les parties ont constaté que certains aspects avaient été oubliés et qu'ils se sont entendus pour proposer des ententes complémentaires au besoin.

Il EST RÉSOLU de nommer la direction Éducation et main-d'œuvre à signer l'entente complémentaire # 12 négociée avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'enseignement de Mashteuiatsh (STTEM) concernant :

- Les modalités pour le taux horaire des enseignants en cours d'été et la rétroaction lors des cours d'été 2017 et 2018 pour un total de 982,38 \$.

Proposée par M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Appuyée de M. Stacy Bossum  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 7.2 ENTENTE COMPLÉMENTAIRE AGENT AU CLIMAT POSITIF ET BIENVEILLANT - STTEM

### RÉSOLUTION N° 7447

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation de développer et mettre en œuvre des encadrements fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que l'unité de négociation du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'enseignement de Mashteuiatsh (STTEM) est l'agent-négociateur et mandataire des enseignants et des professionnels inclus dans l'unité de négociation et décrite à l'accréditation émise par le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) par l'ordonnance 10671-U du 24 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a donné le mandat de négocier une convention collective pour l'éducation de Mashteuiatsh, en s'assurant de répondre aux orientations politiques, soit de développer des relations harmonieuses avec les syndicats et de respecter les principes quant à l'embauche préférentielle accordée aux Pekuakamiulnuatsh, à la capacité de payer de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et à l'équité interne, d'ailleurs assurée en grande partie;

CONSIDÉRANT que la convention collective intervenue entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le STTEM a été signée le 15 mai 2017;

CONSIDÉRANT que depuis la signature de la convention les parties ont constaté que certains aspects avaient été oubliés et qu'ils se sont entendus pour proposer des ententes complémentaires au besoin;

CONSIDÉRANT que la mission de l'éducation est d'offrir des services visant la diplomation.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU de nommer la direction Éducation et main-d'œuvre à signer l'entente complémentaire # 13 négociée avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'enseignement de Mashteuiatsh (STTEM) concernant :

- Inclusion du poste d'agent au climat scolaire positif et bienveillant dans l'unité d'accréditation.

Proposée par M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## 7.3 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS

### RÉSOLUTION N° 7448

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation de développer et mettre en œuvre des encadrements fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan partage la volonté de donner accès à la communauté à des programmes et services de qualité;

CONSIDÉRANT que la direction Santé et mieux-être collectif s'est vu accorder du financement additionnel en vertu du Principe de Jordan au montant de 182 820 \$ spécifiquement pour offrir de l'aide spécialisée pour six élèves handicapés en milieu scolaire.

IL EST RÉSOLU de modifier le plan d'effectifs de la direction Services aux élèves 2019-2020 en ajoutant trois éducateurs spécialisés à temps complet et un éducateur de soutien au service de garde scolaire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender le budget de 2019-2020 de 133 896 \$ de la direction des Services aux élèves à partir du financement additionnel du Principe de Jordan.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Proposée par M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 8. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

### 8.1 VÉHICULE ET CRÉATION DE RÉSERVE DE REMPLACEMENT

#### RÉSOLUTION N° 7449

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de faciliter l'accès à nos programmes et services et favoriser l'intégration de nos spécificités culturelles;

CONSIDÉRANT que la direction Travaux publics et habitation a besoin d'un véhicule supplémentaire pour offrir un service adéquat sur l'ensemble des infrastructures publiques;

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition de biens et services mentionne que l'acquisition de matériel roulant nécessite l'autorisation de Katakuhimatsheta;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 60 000 \$ est identifié au budget de base en immobilisations 2019-2020 pour le remplacement du camion de l'habitation et pour acquérir un nouveau véhicule;

CONSIDÉRANT que le ministère Services aux Autochtones Canada ne finance plus le matériel roulant pour les véhicules de services et que la création d'une réserve de remplacement pour ce type de véhicules est nécessaire.

IL EST RÉSOLU d'approuver l'ajout d'un véhicule pour répondre au besoin du service des Travaux publics et habitation (TPH);

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'utiliser le budget de 60 000 \$ pour remplacer le camion de l'habitation et pour l'acquisition d'un nouveau véhicule;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'augmenter le budget d'opérations 2019-2020 de la direction Travaux publics et habitation, au montant de 35 391 \$, pour la création des réserves de remplacement des véhicules de services;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Travaux publics et habitation à signer tous les documents afférents à ces acquisitions.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Adoptée à l'unanimité

## 8.2 PROGRAMMES D'HABITATION

### RÉSOLUTION N° 7450

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

Lot : La totalité du lot 71, du rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, dans la province de Québec.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 15 h 50, proposée par M. Charles-Édouard Verreault appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La directrice générale,



Christine Tremblay